

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue le 1^{er} octobre 2025 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance
M. Normand Duclos
Mme Marie-Noël Duclos

M. Richard Poulin
M. Éric Lachance

Ainsi que:

M Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier
aucun (0) citoyen

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 12867)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement final # 586-2025 – Modification du règlement # 497-2017 afin de modifier certains usages de certaines zones
5. Achat de billets pour le gala reconnaissance
6. Garde spéciale de déneigement pour les travaux publics hors contrat
7. Contrat de déneigement de la borne-fontaine sèche du secteur des Chenaux 2025-2026
8. Achat de sable – Saison hivernale 2025-2026
9. Mandat pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace et la surveillance saison 2025-2026
10. Demande de commandite – Bingo Cercle des Fermières
11. Panneau d'affichage – Bibliothèque Emma-Duclos et Maison des Jeunes
12. Demande d'aide financière – École Caps-des-Neiges II programme Science, Sports et Plein air
13. Dépôt demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028
14. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Implantation d'une résidence isolée sur le lot 6 212 261
15. Examen du mandat de la Société canadienne des postes
16. Correspondance et divers
17. Paiement des comptes
18. Levée de l'assemblée

En ajoutant les points suivants :

- Demande d'appui à la CPTAQ - Autorisation d'ajouter un entrepôt sur la superficie où les bassins d'eaux usées ont été autorisés sur le lot 6 212 280
- Motion de remerciement au Conseil municipal

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 12868)

Il est proposé par M. Éric Lachance Conseiller appuyé par M. Normand Duclos Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 8 septembre, ainsi que de la séance spéciale du 22 septembre, soient et sont acceptées, telle que rédigées par le Directeur général et greffier-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal qu'il a participé aux rencontres suivantes lors du dernier mois :

- Le 5 septembre, rencontre du Comité agro ;
- Le 9 septembre, rencontre du Comité de vigilance du site d'enfouissement ;
- Le 10 septembre, une rencontre Teams de formation sur les élections ;
- Le 11 septembre, rencontre avec l'ingénieur responsable du dossier des bassins d'eaux usées pour un type de procédé spécial, ainsi qu'à une rencontre du Comité de la régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré ;
- Les 25 et 26 septembre a assisté au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL # 586-2025 Modification du règlement de zonage # 497-2017 (Rés. # 12869)

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A 19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant l'analyse et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant l'analyse et les discussions que le Conseil municipal a eu en lien avec ce dossier ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement ainsi que l'adoption du premier projet de ce règlement ont dûment été fait à la séance du Conseil du 4 août 2025 ;

Considérant la tenue d'une rencontre d'information publique qui a eu lieu le 24 août dernier ;

Considérant l'adoption lors de la séance régulière du 8 septembre dernier du deuxième projet de ce même règlement ;

Considérant la période d'ouverture de registre, dont l'avis a été affiché et publié tel que prévu, et où aucune signature ou demande n'a été reçue ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement final # 586-2025 pourvoyant à modifier le règlement de zonage # 497-2017 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin de modifier la superficie des zones de villégiature prioritaire à consolider (Va), convertir des portions des zones de villégiature prioritaire à consolider (Va) en nouvelles zones de villégiature (V) et créer une nouvelle zone de villégiature prioritaire à consolider (Va).

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ACHAT DE BILLETS POUR LE GALA RECONNAISSANCE (Rés. # 12870)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de trois (3) billets, au nom de monsieur Richard Poulin, Conseiller, ainsi que de monsieur Ghislain Lachance, Conseiller, et de monsieur Normand Duclos, Conseiller, pour le Gala Reconnaissance de Développement Côte-de-Beaupré au coût de 150 \$ taxes incluses. Le gala aura lieu le 2 octobre

2025 au Centre des congrès Mont-Ste-Anne. Quant au Maire, il est autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps gratuitement car son billet lui est offert par l'organisme Développement Côte-de-Beaupré.

6. GARDE POUR LE DÉNEIGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS HORS CONTRAT (Rés. # 12871)

Considérant qu'à partir de la première neige à l'automne jusqu'à ce que le contrat avec la personne qui prend la garde pour le déneigement commence, les employés des travaux publics doivent assurer une garde plus exhaustive des routes afin d'assurer le déneigement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accorder une garde spéciale de déneigement aux employés des travaux publics afin que ceux-ci puissent assurer un contrôle des routes municipales pour le déneigement, et ce, à compter de la première neige de l'automne jusqu'au commencement du contrat à forfait de garde de déneigement.

Ce montant de garde est fixé à 50 \$ par semaine à l'employé qui sera de garde.

7. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA BORNE-FONTAINE SÈCHE DU SECTEUR DES CHENAUX SAISON 2025-2026 (Rés. # 12872)

Considérant que le Directeur général et greffier-trésorier a demandé un prix pour le déneigement de la borne-fontaine sèche dans le secteur des Chenaux ;

Considérant que Déneigement Tomy Lachance a soumis un prix satisfaisant ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat pour le déneigement de la borne-fontaine sèche du secteur des Chenaux à l'entreprise Déneigement Tomy Lachance au coût de 260 \$ plus taxes. Monsieur Lachance déneigera donc ladite borne-fontaine à partir de la première neige de 2025 jusqu'à la fin du printemps 2026.

8. ACHAT DE SABLE - SAISON HIVERNALE 2025-2026 (Rés. # 12873)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est allé en invitation de prix auprès de cinq (5) entrepreneurs de la région pour l'achat de sable nécessaire pour l'hiver 2025-2026 ;

Considérant que le résultat est le suivant :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------|
| - Déneigement Daniel Lachance Inc. | 10,32 \$ la tonne métrique ; |
| - Excavation Lafontaine Ltée | 9,76 \$ la tonne métrique ; |
| - Dorothé Vandal et fils Inc. | 9,00 \$ la tonne métrique ; |

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

D'octroyer le contrat d'achat de sable pour l'hiver 2025-2026 à la compagnie Dorothé Vandal et fils Inc. au coût de 9,00 \$ la tonne métrique livrée au garage municipal, soit au 374 avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps. Le sable ainsi acheté sera mélangé à un additif. Ce mélange sera fait par cette même compagnie, soit sur le site de celle-ci. L'achat de sable prévu pour l'hiver 2025-2026 est de 1 000 tonnes métriques.

9. MANDAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET L'ANNEAU DE GLACE ET LA SURVEILLANCE POUR 2025-2026 (Rés. # 12874)

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et greffier-trésorier afin de combler le poste d'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace pour la saison 2025-2026, ainsi que de s'assurer d'une surveillance ;

Considérant la proposition que PCE Verreault a fait à la Municipalité pour s'occuper autant de l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace que pour assurer une surveillance tout au long de l'hiver selon un horaire le plus précis possible ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de donner le mandat à PCE Verreault afin d'assurer l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace, en plus d'assurer la surveillance nécessaire avec un horaire d'ouverture le plus précis possible fourni par la Municipalité pour la saison hivernale 2025-2026, et ce, pour un montant total de 11 000 \$ plus taxes. PCE Verreault sera responsable de l'employé qui assurera la surveillance du site et pourra utiliser la machinerie de la Municipalité au minimum des besoins le plus possible.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

10. DEMANDE DE COMMANDITE
Bingo du Cercle des Fermières (Rés. # 12875)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser une somme de 100 \$ au Cercle des Fermières de Saint-Tite-des-Caps à titre de cadeau qui sera tiré lors de leur bingo annuel qui se tiendra le 24 octobre prochain.

11. PANNEAU D'AFFICHAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE EMMA-DUCLOS ET LA MAISON DES JEUNES (Rés. # 12876)

Considérant qu'une des responsables de la Maison des Jeunes (MDJ) a signalé au Directeur général et greffier trésorier qu'ils ont une problématique de visibilité pour leur local lors de réception de marchandise et de visite de personnes de l'extérieur, vu leur emplacement en arrière de l'église et leur accès qui se trouve par l'arrière du nouveau bâtiment ;

Considérant les options évaluées par le Directeur général et greffier-trésorier en collaboration avec la coordonnatrice aux loisirs ;

Considérant les démarches effectuées pour installer deux (2) panneaux de direction pour identifier autant la Bibliothèque Emma-Duclos que la Maison des jeunes sur l'avenue Royale en avant de l'église ;

Considérant la résolution du comité de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France qui accepte que la Municipalité installe deux (2) panneaux en bordure de l'avenue Royale sur le terrain leur appartenant ;

Considérant la proposition reçue de monsieur Normand Desrochers pour fabriquer ces deux (2) panneaux en alupanel selon le modèle soumis ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de monsieur Normand Desrochers pour fabriquer deux (2) panneaux de direction en alupanel au prix de 300 \$ plus taxes afin d'indiquer l'emplacement de la Bibliothèque Emma-Duclos et de la Maison des jeunes.

Que ces deux (2) panneaux soient installés sur le terrain appartenant à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France selon le plan préparé et soumis par le Directeur général et greffier-trésorier et accepté par le comité de la fabrique.

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCOLE CAPS-DES-NEIGES II
Programme Science, Sports, Plein Air (Rés. # 12877)

Considérant la demande reçue du responsable du programme Sciences, Sports et Plein Air de l'école Caps-des-Neiges II afin de soutenir financièrement le programme offert aux élèves de l'école primaire ;

Considérant le bienfait de ce programme pour les enfants qui y participent ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise un soutien financier au programme Sciences Sports et Plein Air de l'école Caps-des-Neiges II, de l'ordre de 2 000 \$ afin d'aider à soutenir le programme et aider à l'achat de matériels reliés et aux coûts de transports élevés.

13. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'AMÉLIORATOIN ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028 (Rés. # 12878)

Considérant l'ouverture récente du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028, volet 1 ;

Considérant la volonté du Conseil municipal de faire des améliorations à ses différentes infrastructures ;

Considérant les demandes de propositions que le Directeur général et greffier-trésorier a fait en lien avec ces différents projets ;

Considérant qu'il est important pour le Conseil municipal d'offrir à ses citoyens des infrastructures de qualités et accessibles pour tous ;

Considérant aussi qu'il est essentiel d'offrir des installations sécuritaires ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal demande au Directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc Lachance, de préparer une demande d'aide financière au PRACIM pour réaliser les projets d'infrastructures afin de se doter d'infrastructures de qualité et accessibles. Celui-ci est autorisé à remplir tous les documents en lien avec le dépôt de cette demande d'aide financière.

14. DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)
Implantation d'une résidence isolée sur le lot 6 212 261 (Rés. # 12879)

Considérant le projet du propriétaire du lot 6 212 261 d'implanter une résidence isolée pour son fils agriculteur sur ce lot ;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire, étant situé en territoire agricole ;

Considérant que le propriétaire de ce lot devra par la suite respecter les normes de construction prévues aux règlements de la Municipalité s'il reçoit l'autorisation de la CPTAQ ;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

Considérant que la résidence projetée sera utilisée par un jeune agriculteur assurant ainsi une relève agricole ;

Considérant que la demande favorise l'agriculture du lot et des lots avoisinants ;

Considérant que les terres du demandeur se situent à cet endroit et qu'aucun autre emplacement non agricole de la municipalité ne fait partie des terres de la famille Paradis ;

Considérant qu'il y a des espaces moins appropriées disponibles pour bâtir une maison unifamiliale dans les développements en zone de villégiature du Domaine Fortin, chemin du Boisé, rue de la Traverse ainsi que le secteur du lac Noir ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande déposée à la CPTAQ par le propriétaire du lot 6 212 261 afin de pouvoir avoir l'autorisation d'y construire une résidence isolée.

15. EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (Rés. # 12880)

Considérant que le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada;

Considérant que le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés ;

Considérant que le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur ;

Considérant que le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de

livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités ;

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada ;

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Autorisation d'ajouter un entrepôt sur la superficie où les bassins d'eaux usées ont été autorisés sur le lot 6 212 280 (Rés. # 12881)

Considérant le projet de la municipalité, propriétaire du lot 6 212 280, d'implanter un entrepôt sur ce lot ;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire, étant situé en territoire agricole ;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ a déjà été octroyée pour l'implantation de bassins d'eaux usées ;

Considérant que la municipalité devra par la suite respecter les normes de construction prévues aux règlements de la Municipalité si elle reçoit l'autorisation de la CPTAQ ;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

Considérant que la municipalité ne possède pas d'autres lots où cet usage serait approprié ;

Considérant que le lot ne sera jamais utilisé pour l'agriculture puisqu'il appartient à la municipalité et que des bassins d'eaux usées sont présents ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande déposée à la CPTAQ par la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'ériger un entrepôt sur le lot 6 212 280, endroit où les bassins d'eaux usées et son bâtiment sont déjà autorisés.

MOTION DE REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
(Rés. # 12882)

Considérant le dévouement que chaque élu membre du Conseil municipal a exercé tout au long de leur mandat comme élus municipaux ;

Considérant le temps que cela requiert pour exercer ce mandat ;

Par conséquent, il est proposé par M. Majella Pichette, Maire
et résolu unanimement

Que monsieur Majella Pichette, Maire, tient à remercier personnellement chacun des membres du Conseil municipal dont le présent mandat prendra fin dans les prochains jours et semaines, pour leur collaboration et leur dévouement tout au long de leur mandat.

16. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Le Directeur général et greffier-trésorier mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le projet de budget 2026 de la Communauté métropolitaine de Québec.

17. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 12883)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de septembre 2025 et totalisant la somme de 182 347,68 \$.

Salaires

Pér. du 31/08 au 06/09	11 396,80 \$	Pér. du 14/09 au 20/09	5 391,59 \$
Pér. du 07/09 au 13/09	6 842,47 \$	Pér. du 21/09 au 27/09	5 491,30 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et greffier-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 12884)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 50.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et greffier-trésorier